

Participation parentale et réussite scolaire

Les parents des communautés noires dans les écoles secondaires publiques francophones de Montréal¹

Jean-Claude Icart²

Une communauté se constitue et se développe en s'efforçant de résoudre les problèmes concrets qui touchent ses membres. La communauté haïtienne de Montréal a mené au cours des 40 dernières années plusieurs actions collectives afin de résoudre des problèmes concrets affectant l'ensemble ou un grand nombre de ses membres : régularisation de statut d'immigration, constitution de réseaux de solidarité avec le pays d'origine, lutte contre le racisme dans l'industrie du taxi, mise en place de moyens de communication, relations avec les services de police, services de garde, programmes d'activités pour les aînés, implication dans des luttes syndicales, etc.

Dès les années 1970, la communauté s'est penchée sur la situation de ses jeunes dans le milieu scolaire et plusieurs initiatives furent prises dans ce dossier : recherches, table de concertation avec les différentes commissions scolaires et les ministères de l'Éducation, des Services sociaux et des communautés culturelles. Plusieurs des recommandations de cette table furent mises en application par des commissions scolaires : embauche d'agents de liaison, d'enseignants et de personnel scolaire d'origine haïtienne, structures spéciales pour les jeunes arrivants d'Haïti avec des retards scolaires graves, etc.

Cependant, le dossier scolaire nécessite une attention constante, un effort soutenu et une vigilance continue. Il y a toujours de nouveaux enfants qui arrivent d'Haïti, toujours de nouveaux qui entrent en classe. De plus, même pour les écoliers québécois de vieille souche, la question de la réussite scolaire se

pose périodiquement et cela, même au-delà des milieux scolaires.

Par exemple, la Loi sur le développement durable adoptée par le Québec le 13 avril 2006 est basée sur le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. L'accroissement de la scolarité, du taux de diplomation et de la qualification de la population fait partie des objectifs gouvernementaux dans le cadre de cette Loi. L'éducation est donc un bien collectif et les échecs dans ce secteur ont un coût non seulement social mais économique³ pour la société.

La première orientation de la *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* adoptée en 2002 par le gouvernement du Québec vise à « Prévenir: favoriser le développement du potentiel des personnes ». L'objectif principal du second axe est la formation de

la jeunesse afin d'être compétitif dans une économie du savoir. Le document fait le lien entre le taux de décrochage scolaire et la précarité d'emploi, les jeunes faiblement scolarisés de moins de 25 ans constituant un groupe à risque en matière de pauvreté et d'exclusion sociale. De plus, le fort taux de décrochage scolaire dans les régions défavorisées de Montréal chez les membres de minorités visibles se traduit par l'importance du taux de chômage chez ces groupes. C'est pourquoi il faut reconnaître cette situation et les besoins particuliers de ces groupes.

L'importance de la participation parentale

Des études récentes⁴ ont mis en lumière les difficultés des jeunes des communautés noires dans le système scolaire public, notamment sur l'île de Montréal. Un bilan statistique permet de mesurer l'ampleur du problème, d'en prendre véritablement conscience, et de convenir que la situation des élèves des communautés noires est suffisamment préoccupante pour justifier un soutien accru à leur réussite : dans le secteur français, le taux de diplomation de ces jeunes, au niveau secondaire, est inférieur de 18 % à celui de l'ensemble de la population⁵.

Les élèves des communautés noires se répartissent comme suit dans les écoles publiques secondaires francophones de Montréal :

- Antilles (langue maternelle française) : 30 %
- Antilles (langue maternelle anglaise) : 10 %
- Antilles (langue maternelle créole) : 49 %
- Afrique (langue maternelle française) : 7,4 %
- Afrique (langue maternelle anglaise) : 3,6 %

Ces résultats intéressent donc particulièrement la communauté haïtienne, dont les enfants constituent l'essentiel de la catégorie Antilles (langue maternelle française ou langue maternelle créole).

Notre recherche se veut une contribution à l'exploration de facteurs institutionnels pouvant constituer des freins à la réussite scolaire de jeunes noirs francophones dans le système scolaire. Cette priorité a été clairement identifiée par des groupes communautaires, notamment le *Conseil national des citoyens d'origine haïtienne* (CO-NACOH). Il faut aussi souligner l'intérêt que les organismes officiels (ministère et Commissions scolaires) ont marqué pour le thème abordé.

La faible participation des parents des communautés noires dans le système scolaire a été soulignée. Or, de nombreuses études ont confirmé l'importance de la participation parentale (tant à la maison que lors de rencontres à l'école) comme moyen privilégié de favoriser la réussite scolaire des

élèves⁶. Cette problématique est aussi largement analysée un peu partout dans le monde. Une étude réalisée en Belgique en 2007⁷ identifiait le partenariat école/parents comme la clé de la réussite des enfants. En Angleterre, le groupe REACH⁸ créé pour présenter des recommandations en vue de favoriser la réussite scolaire des jeunes garçons des communautés noires s'est également intéressé à l'importance d'un partenariat entre la famille et l'école.

La création d'environnements favorisant la participation de ces parents, particulièrement ceux de milieux à risque, est donc une priorité.

Le niveau primaire est fondamental pour la réussite scolaire, mais le premier cycle du secondaire (secondaire 1 et 2) constitue un moment charnière particulièrement important. Bien des parents sont moins présents, estimant leurs enfants plus autonomes. Or, c'est un gros changement, d'autant plus que d'importantes modifications surviennent presque au même moment dans leurs corps. De plus, c'est au secondaire 3 qu'on enregistre le plus d'abandons scolaires⁹. Au secondaire, c'est donc surtout au premier cycle que devrait d'abord porter l'effort dans la lutte au décrochage.

Notre enquête repose sur des entrevues en profondeur réalisées auprès d'intervenants, actifs et non actifs, du milieu scolaire (commissaires, directeurs, administrateurs, enseignants, personnel de soutien) et de parents (membres de conseils d'établissement ou non). Nous avons retenu quatre grands thè-

mes pour analyser les facteurs qui affectent la collaboration entre les parents des communautés noires et l'école .

1. La communication entre les parents et l'école;
2. Les rencontres entre les parents et le personnel enseignant ou autres intervenants;
3. L'accompagnement scolaire à la maison;
4. L'implication des parents à l'école.

Les deux questionnaires (un pour les parents, un pour le milieu scolaire) ont été construits à partir de ce cadre. Entre les mois de mai et décembre 2008, nous avons réalisé dix-neuf entrevues, avec enregistrement sonore. Onze entrevues avec des professionnels¹⁰ des commissions scolaires de Montréal et de la Pointe de l'Île (six hommes et cinq femmes)¹¹. Du côté des parents, on compte quatre hommes et cinq femmes¹². Sept viennent d'Haïti et deux d'Afrique subsaharienne.

Le premier cycle du secondaire constitue un moment charnière particulièrement important. Bien des parents sont moins présents, estimant leurs enfants plus autonomes.

Parler des « communautés noires » ne doit pas faire oublier la diversité de ces communautés. Parler « des écoles publiques » peut aussi être réducteur et méconnaître la diversité de ces écoles. Certaines (écoles internationales, écoles à vocation particulière...) fonctionnent un peu comme les écoles privées, avec examens d'admission, et semblent disposer de plus de moyens que les autres.

Les principaux résultats

Les données recueillies au cours de notre enquête peuvent être classées selon trois grandes rubriques : a) la communication et les rencontres, b) l'accompagnement scolaire à la maison et c) la participation parentale. Nous avons choisi de fusionner les sections sur la communication et les rencontres parce que la communication est apparue comme un élément prioritaire durant les rencontres.

Le signalement régulier et précoce des difficultés rencontrées par les élèves pourrait resserrer les liens avec les parents.

La communication et les rencontres

Il existe de réels malaises de communication comme les difficultés à se rejoindre, la non-connaissance de la langue, le rapport à l'école et l'organisation scolaire. Une communication régulière et positive de l'école avec les parents pourrait contribuer grandement à dissiper ces malaises.

Parmi les principales mesures utilisées ou suggérées, nous retenons principalement l'utilisation de l'agenda, principal outil de communication entre les enseignants et les parents et une attention particulière au rôle crucial des secrétaires, car elles font souvent les appels téléphoniques. L'usage du courriel facilite beaucoup la communication, mais c'est malheureusement un outil dont plusieurs parents ne disposent pas. La présence dans les écoles de professionnels compétents pour favoriser la communication, ainsi que la traduction des lettres, et le recours à des interprètes sont des mesures fortement

recommandées également, pour une meilleure prise en compte de la diversité linguistique.

Les rencontres, individuelles ou en groupe, pourraient être mieux structurées grâce à un aménagement adéquat des horaires, à des heures de rencontre précises comme au primaire, à l'utilisation, en tout ou en partie, d'une journée pédagogique pour rencontrer les parents ou communiquer avec eux. La collaboration d'organismes du milieu ou de bénévoles, particulièrement lors de rencontres individuelles sur des sujets sensibles serait de nature à faciliter la communication. Enfin, on recommande une meilleure représentation de toutes les « communautés culturelles » (incluant les minorités visibles et les communautés noires) au sein des écoles.

Il ressort des données recueillies que deux préalables sont incontournables pour améliorer la communication entre l'école et les parents. D'une part, la clarification des attentes de l'école face aux parents, en vue d'une meilleure entente. Dans le système scolaire québécois, le but premier de l'école n'est pas de se substituer aux rôles parentaux, comme cela a pu être le cas dans le passé et comme c'est encore le cas dans d'autres sociétés. D'autre part, les deux parties reconnaissent qu'elles veulent le bien-être de l'enfant et qu'elles doivent bâtir des ponts pour y arriver. Le signalement régulier et précoce des difficultés rencontrées par les élèves pourrait resserrer les liens avec les parents et les rassurer quant à la volonté de l'école d'œuvrer à la réussite des enfants et de collaborer en ce sens avec

eux. Une démarche cruciale a été identifiée :

Quand ce sont les enseignants qui suscitent la participation des parents, les parents communiquent plus avec leurs enfants à la maison, se sentent plus capables de les aider et ont une plus grande estime pour la compétence du personnel enseignant¹³.

L'accompagnement scolaire à la maison

L'école a aussi des attentes face aux parents. Elle compte sur le fait que ces derniers s'acquittent de leurs obligations de base (repas, matériel scolaire, etc.) et valorisent l'école. L'éducation est une responsabilité partagée. Dans le système scolaire québécois, les parents ont pour mission de guider, encadrer et motiver les élèves. On attend donc d'eux qu'ils adoptent une attitude positive vis-à-vis de l'école, attitude qui peut être développée par tous les parents, indépendamment de leur niveau de scolarité.

La routine établie à la maison permet de donner une certaine discipline, un certain encadrement à l'enfant. Cela implique l'établissement d'un horaire d'étude, l'installation d'un coin de travail (avec le matériel nécessaire), la consultation régulière de l'agenda, le contrôle sur la télévision et les jeux électroniques, la vérification du travail scolaire (devoirs et leçons).

Cependant, si tous les parents peuvent encourager et stimuler, ils sont de plus en plus nombreux, depuis la mise en application de la réforme scolaire, à se retrouver

dépourvus des compétences nécessaires pour aider directement les élèves à faire leurs devoirs. Plusieurs ont même de la difficulté à comprendre le bulletin de fin d'année.

Les écoles et les associations de parents dispensent bien sûr des formations sur ces questions. Ils peuvent également compter sur des ateliers d'aide aux devoirs, soit à l'école même (formule qui constitue le premier choix des parents), soit dans des centres communautaires. Les parents peuvent aussi proposer à leurs enfants d'autres types d'activités éducatives : aller à la bibliothèque pour les encourager à lire afin d'enrichir leur vocabulaire, écouter davantage d'émissions éducatives pour pallier certaines lacunes, lire le journal et écouter les nouvelles pour être au courant de ce qui se passe dans la société.

Cet accompagnement scolaire à la maison repose sur une affirmation de l'autorité parentale, souvent mise à mal par les services sociaux ou les difficultés d'adaptation. Il faut mentionner également les tâches domestiques trop lourdes confiées parfois aux jeunes enfants et même des cas d'abus. Par ailleurs, plusieurs parents estiment que, dans le système public, les travaux scolaires à la maison n'occupent pas assez les élèves et leur laissent beaucoup trop de temps libre. Ce manque d'encadrement amplifie le manque de soutien ressenti par des parents.

L'implication parentale à l'école

Au secondaire, la participation parentale passe davantage par les

structures officielles et moins par le bénévolat, lors de sorties ou d'activités diverses.

La non-connaissance du système scolaire est revenue régulièrement comme facteur explicatif de la plus faible participation des parents des communautés noires dans ces structures. Les parents de la seconde génération en ont une meilleure connaissance, y ayant fait leurs études, et n'hésitent pas à poser des questions, à s'impliquer. Cette méconnaissance du système scolaire québécois est très problématique, car elle peut avoir de graves conséquences sur le cheminement de l'élève : « ... j'ai comme l'impression que si les parents réalisaient l'importance du premier cycle, ils seraient beaucoup plus assidus à l'éducation de leurs enfants ».

D'autres facteurs ont aussi été évoqués pour expliquer la distance entre l'école et les parents, comme les différences de perception des rôles respectifs dans l'éducation et la socialisation des élèves, la non-connaissance de la langue, les différences socioculturelles et socio-économiques, les difficultés d'adaptation, les charges familiales souvent très lourdes et les horaires de travail.

Il y a cependant une forme d'implication qui est à la portée de tous, la recherche d'informations sur ce qui est offert à l'élève dans son école. Cette démarche peut contribuer à mieux gérer la discontinuité souvent observée entre la famille et l'école et contribuer également à ce que « l'école comprenne que le parent est là et qu'il a droit de regard et que le parent

aussi comprenne qu'il a un droit de regard. ». Trop souvent, le parent vit un sentiment de complète subordination face à l'école et a tendance à se retirer, attitude qui indique une certaine méfiance face à l'école, mais qui sera perçue comme une démission ou à tout le moins un manque d'intérêt à l'égard de l'éducation de son enfant.

La routine établie à la maison permet de donner une certaine discipline, un certain encadrement à l'enfant.

Perspectives

L'essentiel de ces observations se retrouve dans des études antérieures. Cependant, en les abordant d'un point de vue structurel, une évidence s'impose : d'un côté, la participation parentale est un élément majeur dans la réussite scolaire des jeunes, mais de l'autre, les parents ont des limites réelles quant à cette participation.

Au secondaire, les parents des communautés noires sont quasiment absents des structures officielles prévues pour être le principal lieu de participation. Cette sensibilité n'est donc pas prise en compte lors de l'adoption de différentes mesures, ce qui ne peut que perpétuer les difficultés observées et finalement creuser davantage les écarts. On se retrouve donc face à une véritable impasse.

Plusieurs répondants ont souligné la nécessité de « mobiliser la communauté », vu l'ampleur de la tâche à accomplir et l'urgence d'agir. La priorité serait donc de faire appel « au milieu », à « la communauté », afin de sortir de

l'impasse, c'est-à-dire suppléer à la faible participation des parents dans ces structures officielles.

Deux propositions pourraient aider les interventions des organismes des communautés noires en général et de la communauté haïtienne en particulier dans leurs interventions dans ce dossier :

1- Une disposition de l'article 42 de la Loi sur l'instruction publique¹⁴ pourrait être utilisée pour nommer aux conseils d'établissement des personnes issues des communautés noires qui apporteraient cette sensibilité¹⁵ dans les conseils d'établissement des écoles recevant un pourcentage significatif de membres de ces communautés. Ces représentants proviendraient des professionnels (retraités ou non) ou des membres des différents organismes de ces communautés.

La priorité serait donc de faire appel « au milieu », à « la communauté », afin de sortir de l'impasse, c'est-à-dire suppléer à la faible participation des parents.

Selon les dispositions de l'article 42, ces représentants devraient être nommés par les parents et les membres du personnel de l'école siégeant au Conseil d'établissement. Ceci pose la question de l'appui des organismes qui représentent ces personnes pour pouvoir envisager une telle solution. Une démarche devra donc être faite auprès d'eux, ce qui ne pourrait que faciliter le développement chez les parents des communautés noires et l'ensemble des parents, d'un « ... sentiment d'appartenance à une communauté éducative »¹⁶

2- Une mesure complémentaire porterait sur les agents de liaison dont le rôle a été souligné par plusieurs répondants. Ils existent encore dans certaines écoles, principalement des écoles à vocation particulière, et sont d'un apport réel. D'autres écoles, qui en auraient certainement besoin, ont dû se passer de leurs services en raison de contraintes budgétaires. Or la conjoncture économique est difficile.

Vu le rôle charnière du premier cycle du secondaire dans la réussite des jeunes, et donc sur le taux de diplomation, il faudrait envisager l'embauche d'agents de liaison à temps partiel (10 h par semaine) pour ce premier cycle. Une étude récente réalisée aux États-Unis¹⁷ montre que, bien encadrés et disposant des ressources nécessaires, ces agents à temps partiel, peuvent contribuer grandement à combler l'écart entre les parents et l'école.

Leur mandat principal serait d'outiller les parents des élèves à risque pour mieux comprendre le fonctionnement du système scolaire et pour être en mesure d'entrer en contact avec l'école et de soutenir les enseignants ainsi que les équipes pour favoriser la collaboration écoles-familles, par exemple par l'organisation d'activités accessibles et attrayantes pour les familles.

Ces deux mesures permettraient une meilleure prise en compte des nombreuses observations et suggestions faites par les répondants tout au long de notre étude et renforceraient les actions déjà entreprises par des intervenants, des écoles et des organismes

communautaires, afin de s'assurer que, dans une économie de plus en plus axée sur le savoir, le Québec de demain puisse compter pleinement sur une partie importante de sa jeunesse. ◀

1 Intervention faite dans le cadre de table ronde. *Les défis actuels de la communauté haïtienne : savoir où l'on est pour mieux avancer* organisé par le secteur Vivre ensemble, le 16 mai 2009 à la Mission catholique Notre Dame d'Haïti.

2 L'auteur est sociologue. Cette recherche a été réalisée dans le cadre des activités de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté de l'UQAM.

3 L'économiste Pierre Fortin estime que « le gain cumulatif sur l'ensemble de la vie active résultant de la diplomation pour un seul jeune est de 439 000 \$ » dans « Les sans-diplômes au Québec : portrait d'ensemble ». *Journées interrégionales sur la persévérance scolaire*. Mont-Sainte-Anne, 30 et 31 octobre 2008

4 McAndrew, M. (2006). « La réussite scolaire des jeunes des communautés noires au secondaire », *L'éducation et la justice sociale sous différents angles*, mai, p. 1-4. McAndrew, M. et Ledent, J. (2005). *La réussite scolaire des jeunes des communautés noires au secondaire*, Montréal, Centre de recherche interuniversitaire de Montréal sur l'immigration, l'intégration et la dynamique urbaine. Avec la collaboration de R. Ait-Said.

5 Taux de diplomation secondaire des élèves des communautés noires (cohorte 1994, 1995, 1996), secteur français (ensemble du Québec), McAndrew, 2006, op. cit.

6 Kanouté, F. (2003). *Les parents d'élèves de milieux défavorisés et l'accompagnement scolaire de leurs enfants*, Rapport de recherche. Montréal, Comité de la taxe scolaire de l'île de Montréal. Vatz Laaroussi, M. et al. (2005). *Les différents modèles de collaboration familles-écoles : trajectoires de*

réussite pour des groupes immigrants et des groupes autochtones du Québec, Rapport de recherche présenté au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, 157 p.

7 Fondation Roi Baudouin (2007). *Réussite scolaire des jeunes d'origine étrangère en Communauté française*. Interviews auprès de témoins privilégiés, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, mars, 37 p.

8 Reach. Department for Communities and Local Government (2007). *Raising the Aspirations and Attainment of Black Boys and Young Black Men*, Communities and Local Government Publications, août, 85 p.

9 Hrimech, M., Théoret, M. Hardy, J.Y., Gariépy, W. (1993). *Étude sur l'abandon scolaire des jeunes décrocheurs du secondaire sur l'île de Montréal*. Réalisé pour la Fondation du Conseil scolaire de l'île de Montréal. Groupe interdisciplinaire de recherche sur l'abandon scolaire (GIRAS), Faculté des sciences de l'éducation, Université de Montréal, Novembre 1993.

10 1 conseiller pédagogique à la retraite, 1 directrice adjointe (1^{er} cycle du secondaire), 1 directeur, 1 psychoéducatrice, 4 enseignants (e) s (français, français langue seconde, anglais, mathématiques).

11 Nous avons inclus dans ce groupe une présidente de Conseil d'établissement, impliquée dans le Conseil central des parents.

12 Les deux parents ont participé à une entrevue.

13 Gouvernement du Québec (2004) : *Rapprocher les familles et l'école secondaire*. Québec, ministère de l'Éducation, *Programme de soutien à l'école montréalaise* et stratégie d'intervention *Agir autrement* (SIAA). P.4

14 Cet article se lit comme suit :
« Est institué, dans chaque école, un conseil d'établissement. (...) »

Le conseil d'établissement comprend au plus 20 membres et il est composé des personnes suivantes :

1 - au moins quatre parents d'élèves fréquentant l'école et qui ne sont pas membres du personnel de l'école, élus par leurs pairs;

2 - au moins quatre membres du personnel de l'école, dont au moins deux enseignants et, si les personnes concernées le décident ainsi, au moins un membre du personnel professionnel non enseignant et au moins un membre du personnel de soutien, élus par leurs pairs;

3 - dans le cas d'une école qui dispense l'enseignement secondaire du second cycle, deux élèves de ce cycle élus par les élèves de l'école inscrits au secondaire ou, selon le cas, nommés par le comité des élèves ou l'association qui les représente;

4 - dans le cas d'une école où des services de garde sont organisés pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, un membre du personnel affecté à ces services, élu par ses pairs;

5 - deux représentants de la communauté et qui ne sont pas membres du personnel de l'école, nommés par les membres visés aux paragraphes 1, 2 et 4. »

15 Apporter cette sensibilité veut dire, par exemple, encourager la tenue de réunions spécifiques pour ces parents, pour des raisons linguistiques ou des raisons d'horaire, encourager la tenue d'activités qui permettent de valoriser compétences et cultures de ces parents, bref, aider à vivre l'interculturalisme au quotidien afin de favoriser le développement de la nécessaire synergie entre les parents, l'école et la communauté pour la réussite des jeunes.

16 Gouvernement du Québec (2004) : *op. cit.*

17 Sanders, M.G. (2008). "How Parent Liaisons Can Help Bridge the Home-School Gap." *The Journal of Educational Research*, 101(5), 287-297.